

Code de Conduite



Forming Strength

Message de Mick Beyer



Chers employés,

ce sont les employés de Chassix qui créent notre réussite. Notre réputation de société digne de confiance, éthique, auprès des clients, des investisseurs ou dans les communautés où nous opérons et vivons, est essentielle à la réussite de Chassix.

Pour y parvenir, notre main d'œuvre doit être de haut niveau et doit respecter constamment les normes les plus élevées. Le Code de conduite de Chassix est conçu pour soutenir nos efforts et pour guider notre travail et notre comportement afin d'atteindre les normes éthiques les plus élevées dans le secteur et dans les communautés où nous travaillons.

Notre capacité collective à faire des choix éthiques, y compris l'engagement pour un comportement sans reproche, est la clé de notre expérience client, de la perception de notre marque et de notre performance financière.

Nous vous remercions de contribuer à l'image d'intégrité dont nous jouissons chez Chassix.

Cordialement,

Michael Beyer
Président directeur général

Nos valeurs fondamentales

Chassix est basée sur de solides valeurs d'entreprise et pratiques des affaires. Nous sommes totalement engagés à servir nos clients et à employer des personnes dont les qualités personnelles sont compatibles avec les normes de Chassix : intégrité, professionnalisme et engagement pour des résultats supérieurs. Notre Code de conduite est conçu pour décourager les actions répréhensibles et pour encourager :

- Une conduite honnête et éthique, y compris la gestion éthique des conflits d'intérêt réels ou apparents entre les relations personnelles et professionnelles ;
- Une divulgation complète, juste, exacte, en temps opportun et compréhensible dans les rapports et documents que nous fournissons à nos parties prenantes, que nous déposons auprès des organismes réglementaires et dans nos autres communications publiques ;
- La conformité avec les lois, règles et réglementations applicables ;
- Le signalement interne rapide des violations du présent Code ;
- La responsabilité de l'adhésion à ce Code.

Notre Code s'applique à tous les administrateurs, dirigeants et employés de la société et de ses filiales. Les agents et sous-traitants de Chassix doivent aussi lire, comprendre et respecter ce Code.

Ce Code doit guider votre conduite dans le cadre de nos activités. Bon nombre des principes décrits dans ce Code sont cependant de nature générale, et le Code ne couvre pas toutes les situations susceptibles de se présenter. Faites preuve de bon sens et de discernement pour appliquer ce Code.

Pour toute question sur l'application de ce Code, il vous incombe de demander conseil à votre superviseur, au responsable des ressources humaines ou au service juridique. Ce Code n'est pas la seule source de conseils et d'informations sur la conduite de nos activités. Vous devez à chaque fois prendre connaissance et vous conformer impérativement à la législation et aux procédures locales en vigueur dans chacun des domaines spécifiques.

Nos responsabilités

En tant qu'employé de Chassix, vous êtes censé(e) vous conformer tant à la lettre qu'à l'esprit de notre Code. Cela signifie que vous devez comprendre et respecter toutes nos politiques, lois et réglementations applicables à votre travail, même si vous vous sentez obligé(e) de faire autrement. Notre Code exige aussi que vous demandiez conseil pour toute question ou préoccupation et que vous coopériez pleinement à toute enquête sur des violations présumées du Code pouvant survenir dans le cadre de votre emploi. Périodiquement, vous pouvez être invité(e) à fournir une attestation écrite spécifiant que vous avez lu et compris le Code de conduite de Chassix, que vous vous conformez à ses normes, et que vous n'avez

personnellement connaissance d'aucune violation du Code par d'autres personnes. Cette attestation représente votre engagement à vous conformer à notre Code et à ses attentes et à faire part rapidement de vos préoccupations quant à toute situation dont vous pensez qu'elle est susceptible de violer ce Code. Les employés qui violent notre Code se mettent en danger, et compromettent leurs collègues et Chassix. Ils pourront faire l'objet de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

Prendre de bonnes décisions

Il vous incombe de reconnaître les problèmes d'éthique et de faire ce qu'il faut dans toutes les activités commerciales Chassix. Lors de la participation aux activités commerciales de la société, tenez compte des points suivants:

- Qu'est-ce qui paraît approprié ou inapproprié dans l'action prévue ?
- L'action prévue est-elle en accord avec le Code et les politiques de Chassix ?
- Quelle sera l'opinion de votre responsable, des dirigeants de Chassix, du Conseil d'administration ou du grand public quant à l'action prévue ?
- La contribution d'une autre personne pourrait-elle aider à évaluer l'action prévue ?



Poser des questions et signaler les préoccupations

Vous devez signaler les violations du Code, de la législation, ou de toute politique ou procédure de Chassix. Pour toute question, préoccupation, ou signalement d'une connue ou soupçonnée, parlez-en à votre superviseur, à un membre de l'équipe de direction, à un responsable des ressources humaines, au service juridique, ou adressez-vous à Convercent au 800-461-9330 où vous pouvez signaler votre préoccupation de manière confidentielle ou anonyme.

Absence de représailles

Tout employé qui signale une violation sera traité avec dignité et respect et ne fera l'objet d'aucune forme de punition ou de représailles pour son signalement de bonne foi. Toute mesure de représailles contre quiconque fournit des informations ou aide d'une autre manière à une enquête ou une procédure concernant une conduite dont l'employé pense de bonne foi qu'elle constitue une violation de la législation ou de la réglementation applicable, de notre

Code de conduite ou des politiques connexes de Chassix est interdite et sera elle-même traitée comme une violation de notre Code de conduite.

Respect du Code de conduite

Tout employé qui viole la législation, toute politique de la société ou toute norme de conduite dans les affaires pourra faire l'objet de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement. Tout employé qui fait ou signale sciemment une fausse allégation à la direction pourra faire l'objet de mesures disciplinaires. De plus, toute personne qui fournit délibérément de fausses informations ou refuse de coopérer à une enquête pourra faire l'objet de mesures disciplinaires. Tout dirigeant qui ne prend pas les mesures appropriées après avoir reçu un rapport de violation présumée de notre Code pourra également faire l'objet de mesures disciplinaires.

Diversité, Égalité des chances et Discrimination

L'objectif de Chassix, est de créer et d'entretenir un environnement qui favorise la collaboration, l'interaction, la tolérance et le respect. Nous pensons que la meilleure façon de fournir des produits et services de grande la qualité consiste à cultiver une équipe forte et diversifiée composée des meilleurs employés. Une main-d'œuvre diversifiée – dont les membres apportent une grande variété de compétences, d'aptitudes, d'expériences et de points de vue – est essentielle à notre réussite.

Nous adhérons aux principes d'égalité professionnelle, d'inclusion et de respect. Toutes les décisions relatives à l'emploi doivent être fondées sur les besoins de Chassix, les profils des postes et les qualifications individuelles. Tirez toujours pleinement parti de ce que les membres de votre équipe ont à offrir ; écoutez et n'excluez rien. Nous ne tolérons aucune discrimination envers qui que ce soit – membres de l'équipe, clients, partenaires d'affaires ou autres parties prenantes – en fonction de la race, de la couleur, de la religion, de l'origine nationale, du sexe (y compris en cas de grossesse), de l'âge, du handicap, du statut quant au VIH, de l'orientation sexuelle, de l'identité sexuelle, de la situation de famille, des états militaires passés ou présents et de tout autre statut protégé par la législation ou la réglementation dans les lieux où nous opérons.

Nous nous conformons à la législation concernant l'emploi des immigrants et des étrangers et nous offrons des opportunités d'emploi égales à toute personne légalement autorisée à travailler dans le pays concerné. Nous offrons des aménagements raisonnables aux personnes handicapées et nous supprimons toutes les barrières artificielles à la réussite. Signalez immédiatement toute discrimination et n'exercez jamais de représailles contre une personne qui signale de bonne foi un fait illégal de discrimination.

RESPECTER LES DIFFÉRENCES



CONTRE LA DISCRIMINATION

Handicap, nationalité, sexe, langue, religion, croyance, situation de famille, âge, orientation sexuelle, origine ethnique, origine sociale ou tout autre statut.

Conditions de travail et Droits de l'Homme

Chassix est déterminée à offrir un environnement de travail qui favorise des conditions de travail positives et respecte les droits fondamentaux de l'Homme.

- Le travail des enfants n'est pas toléré et l'âge minimum d'emploi doit être conforme au Droit du travail local.
- Les heures de travail, y compris les heures supplémentaires, doivent être conformes à la législation locale régissant les horaires de travail.
- Les employés seront rémunérés sur la base des heures travaillées ; les employés doivent signaler et consigner avec précision leur temps de travail conformément à la procédure locale en vigueur.
- La rémunération et les avantages sociaux doivent être conformes à la législation locale, notamment en ce qui concerne le salaire minimum, la rémunération des heures supplémentaires et les avantages prescrits par la loi et les conventions et accords collectifs.
- Aucune forme de travail forcé ou obligatoire, y compris le trafic d'êtres humains, ne sera tolérée.
- Les travailleurs doivent pouvoir communiquer ouvertement avec la direction sur le thème des conditions de travail sans craindre de représailles, d'intimidation ou de harcèlement. Les travailleurs ont le droit de s'associer librement, de rejoindre ou non des syndicats, de se faire représenter et de rejoindre des conseils de travailleurs conformément à la législation locale.

Harcèlement

Chassix s'engage à fournir un environnement de travail exempt de toute forme de harcèlement, y compris, mais sans s'y limiter, de harcèlement sexuel, dont :

- Tout comportement inopportun, verbal ou physique destiné à menacer, intimider ou contraindre
- Des railleries verbales (dont des insultes raciales et ethniques, des blagues et un langage inapproprié)
- Des stéréotypes négatifs
- Des avances sexuelles inopportunes, des demandes de faveurs sexuelles ou tout autre comportement verbal ou physique de nature sexuelle.

Si vous pensez avoir été harcelé(e), ou si vous avez été témoin du harcèlement d'un collègue, vous devez le signaler à votre supérieur, à un autre responsable ou au service ressources humaines. Chassix agira rapidement pour enquêter suite à votre signalement et règlera directement le problème avec les personnes concernées. Nous reconnaissons la nature sensible de ces plaintes et nous nous efforcerons de garantir la confidentialité dans le traitement de ces allégations, afin de préserver toutes les personnes concernées. Bien entendu, les représailles contre quelque employé que ce soit ayant signalé le harcèlement ne seront pas tolérées.

Santé et sécurité

Nous nous efforçons d'offrir à chaque employé un environnement de travail sain et sécurisé. Il incombe à chaque employé de suivre les règles et pratiques de santé et de sécurité en signalant tout accident ou blessure, ainsi que les équipements et pratiques qui présentent des conditions dangereuses. La violence ou un comportement menaçant ne sera en aucun cas toléré. Nous sommes engagés pour la protection de nos employés et de nos biens. Les menaces, l'intimidation et la violence sur notre lieu de travail ne seront pas tolérées.

Abus de substance

Chassix exige que ses employés travaillent sans être sous l'influence de substances telles que les drogues et l'alcool, susceptibles de les empêcher de mener leurs activités de travail de manière sûre et efficace. Chassix se réserve le droit de soumettre tout employé à un test en cas de soupçon raisonnable qu'il ou elle est sous l'influence de drogues ou d'alcool. Si vous utilisez avec ou sans ordonnance des médicaments susceptibles d'altérer votre vigilance ou votre jugement, ou si vous êtes témoin d'un employé qui semble sous influence, et donc susceptible de mettre en péril la sécurité d'autrui et d'engager la responsabilité de Chassix, vous devez le signaler immédiatement. Si vous avez un problème lié à l'alcool ou aux drogues, vous êtes encouragé(e) à demander l'aide du responsable des ressources humaines, du médecin du

travail ou d'autres professionnels qualifiés et à lire la Politique de lieu de travail sans drogue de Chassix dans le Manuel de l'employé.

Confidentialité des informations sur les employés

Chassix respectera la vie privée des employés. Chassix ne recueillera et gèrera les renseignements personnels des employés que pour les raisons professionnelles conformes à la législation applicable. L'accès aux renseignements personnels des employés est limité aux seules personnes légalement autorisées à voir ces informations et uniquement au cas par cas pour l'exécution de leur travail. Les personnes qui manipulent les renseignements personnels sont régulièrement informées de leur devoir de protection de ces informations. Tous les employés ont un droit d'accès aux informations contenues dans leur dossier personnel conservé par la société et peuvent effectuer sur ces dossiers d'autres actions autorisées par la législation nationale sur la confidentialité des données.

Informations exclusives et confidentielles

Dans le cadre de l'activité de Chassix, les employés, dirigeants et administrateurs ont souvent accès à des informations confidentielles ou exclusives sur Chassix, ses clients, ses clients potentiels ou des tierces parties. Les employés, dirigeants et administrateurs doivent maintenir la confidentialité de toutes les informations qui leur sont ainsi confiées, sauf quand leur divulgation est autorisée ou exigée par la Loi. Les informations confidentielles ou exclusives comprennent, entre autres, toute information non publique concernant Chassix, dont ses activités, sa performance financière, ses résultats ou clients potentiels, et toute information non publique fournie par un tiers étant entendu que ces informations resteront confidentielles et ne seront utilisées que pour l'objectif d'affaires pour lequel elles auront été transmises.

Actifs matériels et ressources

Tous les employés doivent protéger les actifs de Chassix, tels que les équipements, les stocks, les espèces et les informations. Traitez les actifs de la société avec le même soin que s'ils vous appartenaient. N'utilisez les ressources de Chassix que pour la conduite des affaires de Chassix. Aucun employé ne doit commettre de vol, de fraude ou de détournement de fonds, ni de mauvaise utilisation des biens de Chassix.



Utilisation appropriée des médias électroniques

Les médias électroniques, tels que les téléphones, les fax, les ordinateurs personnels, les supports de stockage ou les clés USB, le courriel et la messagerie vocale nous sont fournis pour nous permettre de faire notre travail chez Chassix. Il est incombé à chacun de nous de protéger ces systèmes et les données qu'ils contiennent de tous mauvais usage, accès inadéquat, dommage et vol. Même lorsque l'utilisation des médias

électroniques de Chassix à des fins personnelles limitées est autorisée, cette utilisation n'est pas privée. Tout ce qui est envoyé ou reçu en utilisant les médias électroniques de Chassix peut être examiné par Chassix et des tiers à sa seule discrétion et sous sa direction. Soyez aussi prudent et professionnel avec les médias électroniques tels que les courriels, la messagerie instantanée, les textos et d'autres formes de communication similaire, que vous le seriez lors de l'écriture d'une lettre officielle.

- N'utilisez jamais les médias électroniques pour lancer, enregistrer ou envoyer des messages hostiles, harcelants, offensants, menaçants ou autrement inappropriés.
- N'utilisez jamais les médias électroniques pour lancer, enregistrer ou envoyer des chaînes de lettres ou des diffusions non professionnelles à grande échelle.
- N'utilisez jamais les médias électroniques pour déclencher ou participer à une utilisation malveillante, non autorisée ou frauduleuse des ressources de Chassix.
- Réfléchissez avant d'utiliser les médias électroniques de Chassix à des fins non professionnelles et conformez-vous aux politiques de Chassix.

Nota bene: La transmission non autorisée de données de l'entreprise, l'accès à des sites Internet inappropriés, et la transmission de courriels inappropriés sont des exemples de mauvaise utilisation de la technologie.

Protection de la confidentialité des informations du client/des tiers

Nous prenons très au sérieux la protection de la confidentialité pour nos employés, nos clients, nos fournisseurs et les autres tiers qui nous ont confié ces informations. Nous respectons toute la législation et les réglementations applicables à la confidentialité et à la sécurité des informations. Nous devons protéger toutes les informations confidentielles que nos clients et d'autres tierces parties partagent avec nous en faisant en sorte que leurs informations ne soient utilisées qu'aux fins pour lesquelles elles ont été recueillies. Si vous n'avez pas de raison professionnelle d'accéder à ces informations, ne le faites pas. Si vous en avez usage, vous devez aussi prendre des mesures pour protéger ces informations contre toute utilisation ou divulgation non autorisée.

Antitrust et concurrence loyale

Notre politique veut que tous les administrateurs, dirigeants et employés se conforment aux lois antitrust et relatives à la concurrence. Les lois internationales et américaines antitrust et les lois sur la concurrence interdisent les efforts et actions visant à restreindre ou à limiter la concurrence entre des entreprises qui seraient autrement en concurrence pour des affaires sur le marché. Vous devez être particulièrement prudent(e) lorsque vous interagissez avec des employés ou des représentants des concurrents de Chassix. Vous devez veiller particulièrement à éviter toute conversation inappropriée avec nos concurrents, tout spécialement lors des réunions d'associations professionnelles ou d'autres manifestations industrielles ou commerciales où les concurrents pourraient interagir. En aucun cas vous ne devez discuter des clients, des clients potentiels, des prix ou d'autres éléments des affaires avec des employés ou représentants de nos concurrents. Si vous ne faites pas attention, vous pourriez découvrir que vous avez contrevenu aux lois antitrust et relative à la concurrence si vous discutez ou passez un accord avec un concurrent en ce qui concerne :

- Les prix ou la stratégie d'établissement des prix,
- Les rabais,
- Les conditions de nos relations avec les clients,
- Les politiques commerciales,
- Les plans de marketing,
- Le choix des clients,
- L'attribution de clients ou de zones de marché, ou
- Les termes contractuels et les stratégies de passation de marchés.

Il n'est pas nécessaire que les accords avec les concurrents soient écrits pour contrevenir aux lois antitrust et relatives à la concurrence applicables. Des accords informels, verbaux ou implicites, par exemple des clin d'œil complices, constituent aussi des violations. Les violations des lois antitrust peuvent être poursuivies pénalement comme des infractions graves et peuvent entraîner des peines sévères pour Chassix et tout associé ou toute autre personne ayant participé à une telle violation.

Il n'est pas nécessaire de passer un accord écrit pour violer les lois antitrust ! Dans le doute, prenez contact avec le service juridique.

Publicité et marketing honnêtes

Il nous incombe de présenter Chassix et nos produits avec exactitude dans nos documents marketing, publicitaires et commerciaux. Des messages délibérément trompeurs, l'omission de faits importants ou de fausses déclarations sur nos produits, des personnes, nos concurrents ou

leurs produits, services ou employés sont incompatibles avec nos valeurs. Il est parfois nécessaire de faire des comparaisons entre nos produits et ceux de nos concurrents. Dans ce cas, nous ferons des déclarations factuelles et exactes susceptibles d'être facilement vérifiées ou raisonnablement tenues pour véridiques.

Obtenir honnêtement les informations sur la concurrence

Le recueil d'informations sur nos concurrents, souvent nommé veille concurrentielle, est une pratique d'affaires légitime. Cette pratique nous aide à rester concurrentiels sur le marché ; cependant, nous ne devons jamais utiliser de moyens illégaux ou contraires à l'éthique pour obtenir des informations sur les autres sociétés. Les sources légitimes de veille concurrentielle incluent les informations disponibles publiquement tels que les rapports de presse, les enquêtes de l'industrie, les expositions des concurrents lors des conférences et des salons professionnels et les informations disponibles publiquement sur l'internet. Vous pouvez également obtenir des informations concurrentielles appropriées sur les clients et les fournisseurs (à moins qu'ils n'aient interdit le partage de ces informations) en obtenant une licence d'utilisation de ces informations ou en faisant l'acquisition. Lorsque vous travaillez avec des consultants, des fournisseurs et d'autres partenaires, assurez-vous qu'ils comprennent et respectent la politique de Chassix relative au recueil d'informations sur la concurrence.

Lutte contre le blanchiment d'argent

Le blanchiment d'argent est un problème mondial aux conséquences graves et de grande ampleur. Le blanchiment d'argent est défini comme le processus de conversion des revenus illégaux afin que les fonds paraissent légitimes et ne se limite pas aux opérations de trésorerie. Des transactions commerciales complexes peuvent cacher le financement d'activités criminelles telles que le terrorisme, le trafic de stupéfiants, la corruption et la fraude. La participation à ce type d'activités porte atteinte à notre intégrité, nuit à notre réputation et peut exposer Chassix et les personnes en lien avec ces actions à des sanctions sévères. Chassix interdit de participer sciemment à des transactions qui facilitent le blanchiment d'argent ou entraînent un détournement illégal. Nous prenons des mesures positives pour détecter et prévenir des formes inacceptables ou illégales de paiement et de transactions financières. Les lois anti-blanchiment d'argent des États-Unis et d'autres pays ainsi que les organismes internationaux exigent la transparence des paiements et l'identité de toutes les parties aux transactions. Nous veillons à nous conformer totalement aux lois anti-blanchiment d'argent dans le monde entier et nous ne ferons des affaires qu'avec des clients et des fournisseurs à la bonne réputation, participant à des activités d'affaires et à des transactions légitimes.

Sélection et recours à des tierces parties/fournisseurs (achats équitables)

Nos décisions d'achat sont prises sur une base concurrentielle en fonction de la valeur totale qui comprend la qualité, la pertinence, la performance, le service, la technologie et le prix. La conduite appropriée d'approvisionnement comprend :

- L'utilisation d'accords d'approvisionnement (avec effet de levier) régionaux ou à l'échelle de l'entreprise.
- L'obtention de soumissions concurrentielles lorsqu'il n'existe pas d'accord à effet de levier.
- La confirmation du statut financier et légal du fournisseur.
- La vérification régulière des déclarations de qualité et de service.
- La vérification que les accords d'achat indiquent clairement les services ou les produits à fournir, la base du paiement et les tarifs ou les frais applicables.
- La vérification que les factures détaillent clairement et fidèlement les biens et les services fournis.
- L'évitement d'accords réciproques ou d'échange de services.

Le tarif ou le prix payé pour les marchandises par Chassix doit être représentatif de la valeur des biens ou des services fournis. Les paiements ne peuvent être faits qu'à la personne ou à l'entreprise qui fournit effectivement les biens ou services. Ils doivent être effectués dans le pays d'origine du fournisseur, où il exerce ses activités, ou là où les produits ont été vendus ou les services fournis, sauf accord de notre service juridique. Chassix n'aura pas recours sciemment à des fournisseurs qui participent aux activités suivantes :

- Fourniture de produits ou services dangereux.
- Violation des lois ou des réglementations.
- Recours au travail des enfants ou au travail forcé.
- Utilisation de châtiments corporels pour punir les employés, même si la législation locale l'autorise.

Diversité des fournisseurs

Chassix a pour politique d'encourager le recours aux entreprises des minorités, de femmes et d'anciens combattants ou de personnes handicapées pour diversifier ses fournisseurs. Chassix s'engage pour le développement et soutient une base diversifiée de fournisseurs. Nous nous concentrons sur le développement et l'inclusion de tous les fournisseurs de matériel et de services compétents. Notre objectif principal est d'identifier les fournisseurs les plus qualifiés capables de satisfaire à nos exigences de prix, de qualité et de livraison.

Lutte contre la corruption / les pots-de-vin

Les États-Unis et de nombreux autres pays ont des lois interdisant les pots-de-vin, les commissions occultes et d'autres paiements inappropriés. Aucun employé, dirigeant, agent ou entrepreneur indépendant de Chassix agissant pour notre compte ne doit offrir ou verser des

pots de vin ou d'autres avantages inappropriés afin d'obtenir des affaires ou un avantage injuste. Un pot-de-vin est défini comme l'offre directe ou indirecte de toute chose de valeur (par exemple des cadeaux, de l'argent ou des promesses) pour influencer ou entraîner une action, ou pour sécuriser un avantage inapproprié. La loi Foreign Corrupt Practices Act interdit le versement d'argent ou de toute chose de valeur à un fonctionnaire étranger, à un parti politique étranger (ou à l'un de ses dirigeants), ou à tout candidat à une fonction politique étrangère aux fins d'obtenir, de conserver ou d'orienter des affaires. Le gouvernement des autres pays où nous opérons interdit le paiement à des entreprises privées ou à des personnes dans le but d'obtenir ou de conserver des marchés. Nous attendons de tous les employés, dirigeants, agents et entrepreneurs indépendants agissant au nom de Chassix qu'ils respectent strictement ces lois.

Cadeaux et divertissements

Nous pensons qu'aucun cadeau, service ou divertissement ne doit être accepté ou offert s'il doit obliger, ou sembler obliger le récepteur. L'offre ou l'acceptation de pots-de-vin, de cadeaux inappropriés, somptueux ou répétés, ou d'autres avantages, est toujours interdite, même si la coutume locale les admet. De même, la demande ou la sollicitation de cadeaux ou de services, ou l'exigence de contributions de la part des vendeurs, fournisseurs ou autres partenaires d'affaires, pour vous-même ou pour Chassix, est interdite, sauf en ce qui concerne les organismes de bienfaisance spécifiquement agréés ou soutenus par Chassix. La seule exception autorisée est la fourniture ou l'acceptation d'articles de promotion commerciales normaux, de repas occasionnels ou d'autres éléments en nature dont la valeur n'excède pas 500,00 dollars, sous réserve que la valeur du cadeau soit conforme aux pratiques commerciales acceptées et ne puisse pas être considéré comme une tentative d'influence inappropriée du bon jugement professionnel. Veuillez lire la Politique général de conformité avec les Principes anti-corruption et prenez contact avec le service juridique pour toute question.

Conformité du commerce (contrôle des importations/exportations)

Nous respectons toutes les lois et réglementations fédérales des États-Unis sur les importations et les exportations. Ces lois limitent les transferts, exportations et ventes de produits ou de données techniques depuis les États-Unis en direction de certains pays et personnes désignés ainsi que la réexportation de certains de ces biens depuis un lieu situé à l'étranger vers un autre. De nombreux pays dans lesquels nous opérons ont des lois et réglementations similaires. Si vous participez à l'importation et à l'exportation de biens et de données, il vous incombe de connaître et de respecter ces lois.

Clients/contractuels du gouvernement

Quand vous traitez des affaires avec les gouvernements nationaux, régionaux ou locaux, vous devez vous assurer que toutes les déclarations et affirmations aux responsables des achats du gouvernement sont exactes et véridiques, y compris en ce qui concerne les coûts et les autres données financières. Si votre mission concerne directement le gouvernement ou si vous êtes responsable de quelqu'un qui travaille avec le gouvernement pour le compte de Chassix, soyez attentif(ve) aux règles et réglementations spéciales applicables à nos clients gouvernementaux. D'autres mesures sont nécessaires pour comprendre et se conformer à ces exigences. Toute conduite qui pourrait paraître inappropriée doit être évitée lors des relations avec les fonctionnaires et employés du gouvernement. Les paiements, cadeaux, ou autres faveurs remis à un fonctionnaire ou employé du gouvernement sont strictement interdits car ils peuvent ressembler à une manœuvre pour l'influencer ou à un pot-de-vin. Faute d'éviter ces activités, vous pouvez exposer l'administration gouvernementale, l'employé du gouvernement, Chassix et vous-même à des amendes et pénalités importantes. C'est pourquoi toute vente de nos produits ou services à une entité gouvernementale nationale, régionale ou locale doit être conforme à la politique de Chassix.

Veiller à l'exactitude des dossiers financiers /des contrôles comptables internes

Des dossiers exacts et fiables sont essentiels pour notre entreprise. Nous nous engageons à conserver les dossiers et les comptes de l'entreprise exacts afin d'assurer des pratiques commerciales éthiques et légales et de prévenir des activités frauduleuses. Il nous incombe de veiller à ce que les informations que nous enregistrons, traitons et analysons soient exactes, et enregistrées conformément aux principes légaux ou comptables applicables. Les dossiers de la Société comprennent les livres comptables, les registres de paie, les fiches de pointage, les rapports de voyages et de dépenses, les courriels, les données comptables et financières, les enregistrements de mesure et de performance, les fichiers de données électroniques et tous les autres registres tenus dans le cours normal de nos activités. Tous les dossiers de l'entreprise doivent être complets, exacts et fiables à tous égards importants. Il n'y a jamais de raison valable de faire des enregistrements faux ou trompeurs. Des fonds, des paiements, ou des recettes occultes ou non enregistrés sont incompatibles avec nos pratiques commerciales et sont interdits.

Gérer correctement les dossiers

- La plupart d'entre nous participent dans une certaine mesure à l'enregistrement, au traitement ou à l'analyse des informations financières ou autres, ou à l'examen et à la vérification de ces activités. Ces processus ont pour but d'aider à la prise de décision et à l'évaluation de la performance de Chassix par notre Conseil d'administration et la haute direction. Ils sont aussi nécessaires pour garantir la conformité avec les exigences légales et

autres concernant la rétention de l'information et sa divulgation à autrui, y compris aux investisseurs et régulateurs.

- Ne faites jamais d'entrée ou de rapport faux ou trompeur et ne demandez jamais à d'autres de le faire. Ceci est vrai que le rapport soit financier ou non destiné à l'utilisation interne ou externe.
- Enregistrez toujours les transactions et paiements d'affaires de manière exacte et conformément aux politiques de Chassix.
- N'utilisez jamais ou ne transférez jamais les fonds de Chassix en violation de la législation, de la réglementation ou des politiques de Chassix.
- Pour toute question ou préoccupation concernant les dossiers financiers de Chassix, les contrôles comptables internes, ou les pratiques de vérification, parlez-en avec votre superviseur ou supérieur.

Éviter les conflits d'intérêt

Nous avons l'obligation de prendre des décisions d'affaires éclairées dans l'intérêt supérieur de Chassix sans être influencés par des intérêts ou des gains personnels. Chassix exige que vous évitiez tout conflit, ou même l'apparence d'un conflit, entre vos intérêts personnels et les intérêts de Chassix. Il existe un conflit lorsque vos intérêts, devoirs, obligations ou activités, ou ceux d'un membre de votre famille ou d'un ami proche, sont, ou pourraient être, en conflit ou incompatibles avec les intérêts de Chassix. Les conflits d'intérêt exposent notre jugement personnel et celui de Chassix à une surveillance et une critique accrues et peuvent porter atteinte à notre crédibilité et à la confiance que d'autres placent en nous. Si un conflit d'intérêt professionnel ou personnel survient, ou même paraît survenir, vous devez le signaler immédiatement à la direction aux fins d'examen. Dans certains cas, le signalement peut ne pas suffire et nous pouvons exiger que le comportement cesse ou que les actions entreprises soient inversées si possible. Comme il est impossible de décrire tous les conflits potentiels, nous comptons sur vous pour faire preuve de jugement, pour demander des conseils, le cas échéant et pour respecter les normes d'intégrité les plus élevées.

Détecter les conflits d'intérêt

Dans toute situation potentielle de conflit d'intérêt, demandez-vous :

- Mon intérêt personnel pourrait-il interférer avec les intérêts de Chassix ?
- D'autres personnes pourraient-elles le percevoir comme tel, à l'intérieur ou à l'extérieur de Chassix ?

Dans le doute, demandez conseil au responsable des ressources humaines ou au service juridique

Délit d'initié

Il vous est interdit d'effectuer des opérations ou de permettre à d'autres d'effectuer des opérations sur actions ou les actions d'une autre société – telle qu'un client, un fournisseur, un concurrent, une acquisition ou une alliance potentielle – lorsque vous êtes en possession d'informations non publiques importantes (« informations privilégiées ») sur cette société. Les informations importantes sont toutes informations qu'un investisseur pourrait considérer comme importante pour décider s'il achètera, vendra ou conservera des titres. Les informations sont considérées comme non publiques si elles n'ont pas été divulguées de manière adéquate au public. Les informations ne sont pas considérées comme publiques jusqu'au premier jour ouvré après leur divulgation au public. Toutes les informations non publiques sur les entreprises avec lesquelles nous faisons des affaires sont considérées comme confidentielles. L'utilisation d'informations non publiques importantes en rapport avec l'achat ou la vente de titre, y compris les « tuyaux » donnés à d'autres personnes susceptibles de prendre une décision d'investissement en se basant sur ces informations, n'est pas seulement contraire à l'éthique, mais également illégale. Nous devons prendre le plus grand soin lors de la manipulation d'informations privilégiées importantes.

Nous ne devons pas utiliser d'informations confidentielles à des fins personnelles, faire des opérations sur les titres en se basant sur des informations privilégiées importantes, ni fournir des informations privilégiées à autrui.

Communication avec des parties externes

Pour assurer un traitement professionnel, toutes les demandes des médias doivent être adressées au vice-président en charge des ressources humaines, et les demandes des investisseurs, actionnaires et analystes du secteur doivent être transmises au vice-président en charge des ressources humaines. Les coordonnées du vice-président en charge des ressources humaines sont consultables sur notre site Web public à l'adresse www.chassix.com.

Responsabilité sociale

Nous sommes fiers d'être une entreprise qui fonctionne avec intégrité, fait les bons choix, et ce qu'il convient dans tous les aspects de nos activités. Nous continuerons de nous battre pour définir ce que signifie pour nous le fait d'être une entreprise responsable et nous traduirons cette définition dans les comportements et les améliorations à apporter à Chassix. Nous cherchons à harmoniser nos efforts sociaux et environnementaux avec nos objectifs d'affaires et continuerons à développer des mesures à la fois qualitatives et quantitatives pour évaluer nos progrès.

Dons de bienfaisance

Nous soutenons le développement des communautés dans le monde entier. Les employés de Chassix peuvent contribuer à ces efforts, ou peuvent choisir de contribuer à des organisations de leur choix. Cependant, comme pour les activités politiques, vous ne devez pas utiliser les ressources de la société pour soutenir personnellement des institutions charitables ou sans but lucratif qui ne sont pas spécifiquement agréées ou soutenues par Chassix. Prenez contact avec le vice-président en charge des ressources humaines si vous souhaitez faire une contribution au nom de la société.

Bonne gestion de l'environnement

Nous nous engageons pour la conduite de nos affaires dans le respect de l'environnement et nous nous efforçons d'améliorer notre performance au profit de nos employés, de nos clients, des collectivités, des actionnaires et de l'environnement. Nous utilisons l'énergie à bon escient et de manière efficace et utilisons la technologie afin de minimiser tout risque d'impact sur l'environnement. Les employés dont le travail influe sur le respect de l'environnement doivent connaître les autorisations, les lois et règlements applicables à leur travail. Il incombe à tous les employés de faire en sorte que les activités de Chassix soient menées en conformité avec toutes les lois applicables et de façon à protéger l'environnement.

Dérogations/Modifications

Dans certaines situations limitées, Chassix peut renoncer à l'application du Code pour les employés, dirigeants ou administrateurs. En ce qui concerne les hauts dirigeants et les administrateurs, une telle renonciation exige l'approbation expresse du Comité de vérification du Conseil d'administration. En ce qui concerne tous les autres employés, une telle renonciation exige l'approbation expresse du Comité de conformité de Chassix.